



NACIONES UNIDAS
UNITED NATIONS



Distr.
GÉNÉRALE

LC/G.2156(SES.29/2)
16 avril 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAÑOL

Vingt-huitième session
Brasilia, Brésil, 6-10 mai 2002

**ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET
ORGANISATION DE LA VINGT-NEUVIÈME SESSION**

- I. Organisation de la réunion
- II. Ordre du jour provisoire
- III. Annotations de l'ordre du jour provisoire

02-4-242

I. ORGANISATION DE LA VINGT-NEUVIÈME SESSION

La vingt-neuvième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) sera tenue à Brasilia (Brésil), du 6 au 10 mai 2002. Aux termes d'une résolution adoptée à la vingt-huitième session (Mexico, 3-7 avril 2000), les Etats membres ont accepté la proposition du gouvernement du Brésil d'accueillir cette réunion, proposition ratifiée ultérieurement par le Conseil économique et social, par sa résolution 2000/8. La réunion sera effectuée conformément au calendrier de conférences de la CEPALC pour la période 2000-2002.¹

La session est la réunion la plus importante de la CEPALC pour chaque période biennale. Elle constitue une instance qui permet d'analyser des questions particulièrement importantes pour le développement des pays de la région et de passer en revue les travaux menés par la Commission. De commun accord avec le pays hôte, le thème de cette session sera « L'Amérique latine et les Caraïbes face à la mondialisation ».

La session est également l'occasion, pour les Etats membres, de s'informer, moyennant l'étude du rapport d'activités du Secrétariat, des tâches accomplies par la CEPALC au cours de dernières années et de définir, en approuvant le programme de travail et le calendrier de conférences, les directives qui serviront à orienter les travaux futurs de la Commission.

Dans ce document, le Secrétariat se permet de formuler certaines propositions visant à rendre plus aisé l'examen des différents points de l'ordre du jour provisoire et de rationaliser le temps disponible. Ces suggestions, si elles sont acceptées par les Etats membres, devraient faciliter le déroulement des débats. Comme il est d'usage dans les réunions de la CEPALC, ces propositions relatives à l'organisation des travaux, de même que l'ordre du jour provisoire et l'élection du bureau, seront examinés par les chefs de délégation au début de la vingt-neuvième session, lors d'une réunion prévue pour le lundi 6 mai. Le Secrétariat remettra aux délégations les documents de travail et de référence sur les différents points de l'ordre du jour.²

Le Secrétariat s'est permis d'organiser les travaux en deux phases. La première, appelée phase technique, se déroulera du lundi 6 au mercredi 8 mai et la deuxième, appelée phase ministérielle, aura lieu les 9 et 10 mai. Le lundi 6, outre la réunion des chefs de délégation et la cérémonie d'inauguration de la phase technique, les représentants des gouvernements se réuniront en deux séances de travail pour se pencher sur le thème de fond et formuler les recommandations pertinentes, lesquelles seront ensuite portées à la considération de la Commission durant la phase ministérielle (point 3 de l'ordre du jour). Le mardi 7 et la matinée du mercredi 8 seront consacrés à l'examen du rapport d'activités et du programme de travail (points 4 et 5 de l'ordre du jour). Le Comité spécial sur la population et le développement tiendra une réunion parallèle le mardi 7 (point 8 de l'ordre du jour).

D'autre part, le Bureau directeur du Conseil régional de planification de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES) siègera le mercredi 8 toute la journée, alors que le Comité de coopération entre pays et régions en développement se réunira ce même mercredi dans l'après-midi (point 10 de l'ordre du jour).

¹ Résolution 579(XXVIII).

² Voir Documentos presentados al vigesimonoveno período de sesiones de la Comisión (LC/G.2165(SES.29/11)).

La phase ministérielle sera inaugurée le jeudi 9 mai au matin, après quoi aura lieu un séminaire de haut niveau intitulé « L'Amérique latine et les Caraïbes face à la mondialisation » qui se déroulera le jeudi dans la journée et le vendredi matin (point 11 de l'ordre du jour) dont l'objectif est d'analyser le comportement de la région face à ce phénomène et d'étudier un train de mesures permettant de relever les défis et tirer parti des possibilités qu'il offre à l'Amérique latine et aux Caraïbes. Les participants à ce séminaire seront des ministres d'Etat et de hauts fonctionnaires publics, des représentants d'organismes internationaux, d'éminents membres de la communauté universitaire et spécialistes de la région et du reste du monde. Le Secrétariat propose que les Ministres participent activement à ce séminaire de haut niveau et consacrent ensuite le vendredi après-midi à un débat général et à l'étude des conclusions de la phase technique de la session, y compris le programme de travail pour la période biennale 2004-2005 et l'adoption des résolutions pertinentes.

Ci-après figurent l'ordre du jour provisoire et les annotations pertinentes qui contiennent des précisions sur chacun des thèmes proposés ainsi que des suggestions quant à la façon de les aborder durant la réunion. Il faut rappeler à cet égard que, conformément aux dispositions de la résolution 419(PLN.14), "des experts dans les domaines spécifiques en question devront être inclus dans les délégations gouvernementales" afin d'assurer le bon déroulement des travaux.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la vingt-neuvième session
3. L'Amérique latine et les Caraïbes face à la mondialisation
4. Rapport d'activités de la CEPALC depuis la vingt-huitième session
5. Projet de Programme de travail pour la période biennale 2004-2005
6. Calendrier de conférences pour la période 2002-2004
7. Résolutions et décisions émanées d'organismes des Nations Unies et portées à la connaissance de la Commission
8. Comité spécial sur la population et le développement
9. Bureau directeur du Conseil régional de planification de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES)
10. Comité de coopération entre pays et régions en développement
11. Séminaire de haut niveau "L'Amérique latine et les Caraïbes face à la mondialisation"

12. Questions diverses
13. Examen et approbation des résolutions de la vingt-neuvième session de la CEPALC

III. ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du Bureau

Conformément à l'article 16 du Règlement intérieur de la CEPALC, et comme il est d'usage, la Commission procède, au début de chaque session, à l'élection d'un président, de deux vice-présidents et d'un rapporteur qui restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Selon l'usage établi lors des sessions antérieures de la CEPALC, la présidence est assumée par le chef de la délégation du pays hôte. D'autre part, l'article 20 du Règlement intérieur stipule que "le Président ou le Vice-président quand il fait fonction de Président, participe aux débats en cette qualité et non comme représentant de l'Etat membre qui l'a accrédité".

Il est suggéré que le Comité spécial sur la population et le développement et le Comité de coopération entre pays et régions en développement soient présidés chacun par un Bureau composé d'un président, de deux vice-présidents et d'un rapporteur.

La composition de ces Bureaux sera soumise à l'examen des chefs de délégation lors de la réunion qu'ils effectueront le 6 mai 2002.

2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la vingt-neuvième session

L'ordre du jour provisoire (LC/G.2155(SES.29/1)), élaboré par le Secrétariat conformément aux dispositions pertinentes du chapitre II du Règlement intérieur de la CEPALC et à la lumière des différents mandats confiés à la Commission, sera soumis à l'examen des représentants en vue de son adoption. Les Etats membres pourront formuler les observations ou apporter les modifications qu'ils estimeront pertinentes dans le cadre dudit Règlement.

Il est proposé que l'ordre de jour provisoire soit examiné à la réunion des chefs de délégation le lundi 6 mai.

3. L'Amérique latine face à la mondialisation

Document de travail:

- Globalización y desarrollo (LC/G.2157(SES.29/3))

Documents de référence:

- L'équité, le développement et la citoyenneté. Version condensée (LC/G.2133-P)
- Una década de luces y sombras. América Latina y el Caribe en los años noventa (copublicación CEPAL/Alfaomega)

- Crecer con estabilidad. El financiamiento del desarrollo en el nuevo contexto internacional (copublicación CEPAL/Alfaomega)
- Retomar la agenda del desarrollo (LC/L.1503)
- La sostenibilidad del desarrollo en América Latina y el Caribe: desafíos y oportunidades (LC/G.2145(CONF.90/3))
- El espacio regional. Hacia la consolidación de los asentamientos humanos en América Latina y el Caribe (LC/G.2116/Rev.1-P)
- La brecha de la equidad: una segunda evaluación (LC/G.2096(CONF.87/3))
- El pacto fiscal. Fortalezas, debilidades, desafíos (LC/G.1997/Rev.1-P)

Le Secrétariat a élaboré un document intitulé « Globalización y desarrollo » dans lequel il présente une proposition sur la façon d'aborder l'enjeu de la mondialisation dans la région. Cette proposition comporte deux volets : un diagnostic dans lequel sont recensés les effets de la mondialisation sur les plans économique, social et politique, et la proposition en soi.

Cette proposition part de la prémisse selon laquelle l'Amérique latine et les Caraïbes doivent adopter un agenda positif dans l'instauration d'un nouvel ordre international et s'engager de façon effective vis-à-vis de ces actions. Pour parvenir à cet objectif, quatre principes de base sont définis d'emblée dans la proposition de la CEPALC : des objectifs communs, des normes et des institutions respectueuses de la diversité, la complémentarité entre les instances nationales, régionales et internationales et une participation équitable régie par des normes appropriées de gouvernabilité internationale.

A l'échelon national, l'accent est mis sur les éléments suivants : la stabilité macro-économique au sens large, la création d'une compétitivité systémique, la pérennité de l'environnement et des politiques sociales volontaristes. Un rôle décisif est accordé, dans la proposition, à la composante régionale sous deux aspects : d'une part, en tant qu'instance visant à harmoniser et mettre en œuvre des politiques et des actions et, d'autre part, en tant qu'instance intermédiaire pour rehausser la présence de la région au sein des instances multilatérales. La composante internationale de cet agenda est structurée autour des thèmes suivants : fourniture de biens publics mondiaux, correction des asymétries de l'ordre international (financières et macro-économiques, à caractère productif et technologique, et mobilité des facteurs) et la consolidation d'un agenda social international fondé sur les droits.

4. Rapport d'activités de la CEPALC depuis la vingt-huitième session

Document de travail:

- Informe de actividades de la Comisión desde abril de 2000 (LC/G.2160(SES.29/6))
- Informe del Grupo especial de trabajo establecido en virtud de la resolución 553(XXVI) (LC/G.2158(SES.29/4))
- Informe sobre la ejecución de los programas de la CEPAL durante el bienio 2000-2002. Nota de la Secretaría (LC/G.2161(SES.29/7))

Documents de référence:

- Informe del decimotavo período de sesiones del Comité de Desarrollo y Cooperación del Caribe (LC/CAR/G.611)

- Proyecto de Informe del decimonoveno período de sesiones del Comité de Desarrollo y Cooperación del Caribe
- Informe de la octava Conferencia Regional sobre la Mujer de América Latina y el Caribe (LC/G.2087(CRM.8/6))
- Informe de la trigésima reunión de la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Mujer de América Latina y el Caribe (LC/L.1335(MDM.30/3))
- Informe de la trigésima primera reunión de la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Mujer de América Latina y el Caribe (LC/L.1468(MDM.31/4))
- Informe de la trigésima segunda reunión de la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Mujer de América Latina y el Caribe (LC/L.1536(MDM.32/3))
- Informe de la trigésima tercera reunión de la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Mujer de América Latina y el Caribe (LC/L.1654(MDM.33/4))
- Informe de la primera Reunión de la Conferencia Estadística de las Américas de la Comisión Económica para América Latina y el Caribe (LC/L.1545(CEA.2001/7))
- Informe de la reunión de la Mesa Directiva Ampliada del Comité Especial sobre Población y Desarrollo (LC/L.1703)
- Informe de la Conferencia regional de América Latina y el Caribe preparatoria de la Cumbre Mundial sobre Desarrollo Sostenible (LC/G.2173(CONF.90/9))
- Informe de la segunda Conferencia regional de seguimiento de la Cumbre Mundial sobre Desarrollo Social (LC/G.2108(CONF.87/4))
- Informe de la Conferencia Regional de América Latina y el Caribe preparatoria del período extraordinario de sesiones de la Asamblea General para realizar un examen y una evaluación generales de la aplicación del Programa de Hábitat (LC/G.2126 (CONF.88/4))
- Informe de la Consulta regional de América Latina y el Caribe sobre financiamiento del desarrollo (LC/G.2132(CONF.89/4))
- Nota informativa de la segunda reunión de coordinación entre organismos de las Naciones Unidas para la región de América Latina y el Caribe (LC/R.1993)
- Nota informativa de la primera Reunión técnica de coordinación entre organismos de las Naciones Unidas sobre información estadística a nivel regional (LC/R.2055)

Le Secrétariat saisira les délégations d'un rapport contenant une synthèse des activités menées dans le cadre du programme de travail du système de la CEPALC, qui comprend l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES), et porte sur la période biennale écoulée depuis la dernière session de la Commission tenue en avril 2000.

Le Secrétariat a apporté certaines innovations dans la présentation des activités. Les plus importantes sont les suivantes : i) l'introduction d'une nouvelle section sur la préparation et le suivi des conférences mondiales relatives aux thèmes économiques et sociaux; ii) l'incorporation d'une synthèse des activités institutionnelles multidisciplinaires et la mise en valeur de certains produits résultant de travaux interdisciplinaires; iii) l'incorporation, dans le cadre des 12 sous-programmes de fond du Secrétariat de la CEPALC, d'un résumé décrivant l'orientation générale et les aspects majeurs des tâches réalisées, et l'information numérique des documents et des publications de la CEPALC. La section consacrée aux activités de coopération a été conçue en trois parties : i) l'état actuel de la coopération technique à la CEPALC et les projets de coopération; ii) les nouveaux scénarios qui s'ouvrent à la coopération; et iii) les activités de coopération technique entre pays en développement (CTPD). Chacune de ces parties est accompagnée de rapports et de graphiques. La section finale du rapport contient une

synthèse des principales activités de diffusion, en particulier les tâches menées par le nouveau Groupe du développement et de la coordination d'Internet de la CEPALC.

5. Projet de programme de travail pour la période biennale 2004-2005

Document de travail:

Projet de programme de travail du système de la CEPALC, 2004-2005 (LC/G.2162(SES.29/8))

Documents de référence:

- Programme de travail du système de la CEPALC, 2002-2003 (LC/G.2075(SES.28/7))
- Plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (A/55/6/Rev.1)

Le Secrétariat soumettra à la considération de la plénière le projet de programme de travail de la Commission pour la période biennale 2004-2005, y compris l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES). Ce projet s'inscrit dans le cadre de référence thématique et législatif du Plan à moyen terme du système des Nations Unies pour la période 2002-2005.

Le projet de programme de travail comprend 12 sous-programmes qui reflètent la structure organisationnelle de la CEPALC et les travaux menés par ses divisions organiques, deux bureaux sous-régionaux respectivement pour l'Amérique centrale et les Caraïbes, ainsi que les quatre bureaux nationaux et le bureau de liaison avec d'autres organisations internationales. Il aborde des thèmes relatifs à l'insertion à l'économie mondiale, l'intégration et la coopération régionale; le développement de la production, de la technologie et des entreprises; les politiques macro-économiques et la croissance; le développement social et l'équité; la prise en compte des critères de sexesécificité dans le développement régional; la population et le développement; la planification de la gestion publique; l'environnement et les établissements humains; les ressources naturelles et l'infrastructure; les statistiques et les projections économique; et les activités sous-régionales au Mexique, en Amérique centrale et dans les Caraïbes.

Après son adoption et l'incorporation des modifications et amendements pertinents, ce programme servira de base à la préparation, à la fin 2002, du projet de budget par programme biennal de la CEPALC que le Secrétaire général des Nations Unies soumettra à l'examen des Etats membres lors de l'Assemblée générale dans le cadre des estimations budgétaires pour toute l'organisation.

6. Calendrier de conférences pour la période 2002-2004

Conformément aux dispositions de la résolution 419(PLEN.14), adoptée par le Comité plénier de la CEPALC lors de sa quatorzième session tenue en novembre 1980, les réunions de la Commission seront organisées en fonction de ses sessions biennales. Cette résolution stipule également que les sessions auront lieu les années paires, de façon à coïncider avec le cycle biennal de programmation budgétaire établi par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a en outre été convenu qu'à chaque session de la Commission sera présenté le calendrier complet de conférences et de réunions programmées jusqu'à la session suivante avec, dans la mesure du possible, la date, la durée et le siège respectifs. En application de cette résolution, le Secrétariat a élaboré un tableau (annexé au document LC/G.2163(SES.29/9)) dans lequel sont consignées

les réunions programmées pour la période 2002-2004, à la lumière des textes approuvés par les gouvernements quant aux réunions de la CEPALC et de ses organes subsidiaires.

7. Résolutions et décisions récemment émanées d'organismes des Nations Unies et portées à la connaissance de la Commission

Document de travail:

- Résolutions et décisions récemment émanées d'organismes des Nations Unies et portées à la connaissance de la Commission. Note du Secrétariat (LC/G.2164(SES.29/10))

Au cours de ses cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies et des sessions de fond correspondant aux années 2000 et 2001 du Conseil économique et social, les Etats membres ont adopté plusieurs résolutions et décisions qui revêtent une importance spéciale pour la Commission. Le Secrétariat a donc estimé utile de les porter à la connaissance des Etats membres à l'occasion de la vingt-neuvième session de la CEPALC.

8. Comité spécial sur la population et le développement

Document de travail:

- Ordre du jour provisoire (LC/G.2168(SES.29/14))
- Annotations de l'ordre du jour provisoire (LC/G.2169(SES.29/15))
- Vulnerabilidad sociodemográfica: viejos y nuevos riesgos para comunidades, hogares y personas: Síntesis y conclusiones (LC/G.2170(SES.29/16))
- Informe de la reunión de la Mesa Directiva Ampliada del Comité Especial sobre Población y Desarrollo (LC/L.1703)

Documents de référence:

- Vulnerabilidad sociodemográfica: viejos y nuevos riesgos para comunidades, hogares y personas (LC/R.2086)
- Población, desarrollo y vulnerabilidad sociodemográfica en el Caribe (Serie Población y desarrollo, N° 25 (LC/L.1704-P))
- Propuesta de indicadores para el seguimiento de las metas de la Conferencia Internacional sobre la Población y el Desarrollo en América Latina y el Caribe (Serie Población y desarrollo, N° 26 (LC/L.1705-P))

Le Bureau directeur du Comité spécial sur la population et le développement, la Division de la population de la CEPALC-CELADE et la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Fonds de la population des Nations Unies (FNUAP) feront rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action régional, en particulier depuis la vingt-huitième session de la CEPALC.

Conformément aux décisions adoptées à la CEPALC à sa vingt-huitième session, il s'agit, à cette réunion, d'analyser les dimensions et les causes de la vulnérabilité socio-démographique de la région, dans le contexte du développement socio-économique et des tendances et perspectives de la dynamique

démographique dans la région. A la demande des Etats membres et pour faciliter cet examen, le Secrétariat a élaboré un document de travail qui sera soumis à la considération des délégations..

A la lumière des recommandations du Comité spécial (Mexico, avril 2000) et de la réunion du Bureau directeur élargi (Santiago du Chili, 4 et 5 décembre 2001), une attention particulière doit être prêtée aux principes prioritaires d'action pour l'avenir afin de poursuivre la mise en oeuvre du Plan d'action sur la population et le développement pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, dans le cadre du Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement, et des mesures clés définies dans le Rapport du Comité spécial de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale (30 juin-2 juillet 1999).

Dans ce contexte, il convient de passer en revue les résultats et les activités prévues pour la période 2002-2003 dans les domaines prioritaires définis à la fois par le Comité spécial (Mexico, avril 2000) et par le Bureau directeur élargi (Santiago, 4 et 5 décembre 2001) :

- Système régional d'indicateurs permettant le suivi des engagements contractés lors des sommets mondiaux tenus durant la décennie 90 et, plus particulièrement, à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD)
- Vieillesse de la population en Amérique latine et dans les Caraïbes
- Formation de ressources humaines en matière de population en Amérique latine et dans les Caraïbes
- Autres types d'action prioritaires (recensements de l'an 2000, situation démographique, migration internationale, distribution spatiale de la population et migration interne)

Les pays sont également invités à rendre compte des activités réalisées et programmes dans le cadre du Programme d'action.

9. Bureau directeur du Conseil régional de planification de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES)

Document de travail:

- Ordre du jour provisoire

La vingt et unième réunion du Bureau directeur du Conseil régional de planification de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES) sera tenue dans le cadre de la vingt-neuvième session de la CEPALC, conformément à la résolution 581 (XXVIII) dans laquelle la Commission recommande que les réunions du Bureau directeur correspondant aux années où est effectuée la session de la CEPALC soient tenues dans le cadre de cette réunion.

Deux séances de travail seront organisées avec les représentants des gouvernements. La première sera consacrée aux activités menées durant la période biennale 2000-2001, au programme de travail 2002-2003 et au système ordinaire de contributions gouvernementales. La deuxième séance portera sur l'organisation, le thème central et le projet d'ordre du jour de la douzième réunion du Conseil régional de planification et de la onzième Conférence des ministres et des responsables de la planification de l'Amérique latine et des Caraïbes, dans le cadre du quarantième anniversaire de l'ILPES.

10. Séminaire de haut niveau « L'Amérique latine et les Caraïbes face à la mondialisation »

Document de travail:

- Temario provisional (LC/G.2166(SES.29/12))
- Temario provisional anotado (LC/G.2167(SES.29/13))

Documents de référence:

- Informe de actividades de la Comisión desde abril de 2000

Dans la note qu'il soumettra à la considération des délégations, le Secrétariat passe en revue les activités menées depuis la dernière réunion du Comité, tenue durant la vingt-huitième session.

Il y analyse, d'une manière générale, la coopération technique entre pays et régions en développement (CTPD) au cours de la dernière période biennale ainsi que les activités spécifiques introduites directement dans les différents projets de coopération technique que la CEPALC a menés à bien à l'aide de fonds extra-budgétaires.

11. Séminaire de haut niveau « L'Amérique latine et les Caraïbes face à la mondialisation »

Document de travail:

- Globalización y desarrollo (LC/G.2157(SES.29/3))
- Agenda preliminar del seminario de alto nivel "América Latina y el Caribe frente a la globalización"

Afin d'analyser de façon approfondie le comportement de la région face à la mondialisation ainsi qu'un ensemble de propositions de politiques publiques propres à faire face aux risques et aux possibilités qu'offre ce phénomène pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Secrétariat a organisé ce séminaire de haut niveau dans le cadre de la vingt-neuvième session de la Commission et invité, pour ce faire, des ministres, des représentants des pays membres, des représentants d'organisations internationales, des personnalités du monde universitaire et d'éminents spécialistes.

Ce séminaire a été organisé en cinq panels sur les thèmes suivants : i) la région face aux enjeux de la mondialisation; ii) les politiques macro-économiques dans le cadre d'une économie mondialisée; iii) les politiques en matière de production et de technologie à l'ère planétaire; iv) la mondialisation et l'équité; et v) la pérennité de l'environnement dans un monde sans frontières.

Les séances seront animées par des représentants du pays hôte, lesquels seront désignés à cet effet par le gouvernement du Brésil. Les communications seront suivies d'un débat au cours duquel, conformément au règlement de la CEPALC, les autres participants au séminaire auront l'occasion de s'exprimer au terme des interventions des représentants des Etats membres.

Finalemment, il est prévu que les interventions des membres des panels, les échanges de vues et les débats qui pourront se produire, de même que les conclusions du séminaire de haut niveau, fassent l'objet d'un document spécial qui sera publié et diffusé indépendamment du rapport de la vingt-neuvième session de la CEPALC.

12. Questions diverses

Dans le cadre de ce point, les gouvernements des Etats membres pourront aborder toute question dont l'examen leur semblera opportun.

13. Examen et adoption des résolutions de la vingt-neuvième session de la CEPALC